

DOCUMENT N° XI

Etat de la chapelle des Messieurs au collège de la Trinité.

Le 8 juillet 1763.

« Cette chapelle est terminée du côté de l'entrée par une tribune en pierre polie ornée de figures en grand relief parties peintes et parties dorées ; il y a huit tableaux attachés et placés dans la boiserie des deux côtés représentant divers sujets tirés de l'histoire sainte par Thomas Blanchet, et deux autres, moins grands, terminant cette décoration du côté de la tribune. La chaire est peinte et dorée et le sanctuaire est séparé par une balustrade de marbre noir. Le rétable, formé de deux grandes colonnes portées sur des piédestaux de marbre noir et rouge, d'ordre corinthien, est orné de figures d'anges en grand relief, entourant un grand tableau représentant l'Assomption de la S^{te} Vierge aussi par Thomas Blanchet, le tabernacle en lapis lazuli a des colonnes de bronze doré soutenant un couronnement partie bronze doré, partie argent.

A droite et à gauche de l'autel sont deux portes fenêtres avec carreaux en glace avec tain au dessus desquelles se voient aussi deux tableaux, l'un représentant S^t Jean l'évangéliste et l'autre S^t Joseph également de Blanchet (4).

DOCUMENT N° XII

Lettres patentes autorisant l'établissement d'écoles académiques en province.

▪ Saint-Germain en Laye. Novembre 1676.

Louis, etc. La splendeur et la félicité d'un état ne consistant pas seulement à soutenir au dehors la gloire de nos armes, mais aussi à faire

(4) Procès-verbal des commissaires nommés par le consulat pour la remise aux Oratoriens. 8 juillet 1763.